

Vous travaillez pour un cabinet d'avocats ? Nous travaillons pour vous

Le programme d'avantages sociaux
des employés de la Financière des
avocates et avocats



FINANCIÈRE
DES AVOCATES ET AVOCATS

Pourquoi choisir la Financière des avocates et avocats ?

Depuis plus de 45 ans, nous aidons les avocates et avocats, leur famille et leurs employés à développer et à protéger leur patrimoine.

Fondée par des juristes. Dirigée par des juristes.

Notre conseil d'administration est entièrement composé d'avocates et d'avocats représentant chaque province et territoire du Canada. Nous comprenons les besoins uniques de la communauté juridique canadienne, car nous en faisons partie.

Un organisme sans but lucratif, pour une valeur supérieure

En tant qu'organisme sans but lucratif, notre raison d'être est de servir vos intérêts—et non des actionnaires ou de résultats trimestriels. Cette structure nous permet d'offrir des services de planification financière pro bono et de parrainer des solutions de placement et d'assurance qui soutiennent votre cabinet juridique—ainsi que votre vie au-delà du travail.

Un engagement ferme

Gérer un cabinet d'avocats exige bien plus que la pratique du droit. Il faut gérer des personnes, des dossiers, des dépenses et des attentes... souvent simultanément.

Un régime d'avantages sociaux devrait aider à réduire le stress, et non à l'augmenter.

Le programme d'avantages sociaux des employés de la Financière des avocates et avocats associe une protection concrète à une administration simplifiée, aidant ainsi les cabinets à soutenir leurs équipes tout en consacrant moins de temps à la gestion des avantages sociaux en coulisses.

Pour votre cabinet

- Tarification concurrentielle
- Administration numérique conviviale
- Facturation sans papier et paiements automatisés
- Six options de régime au choix
- Des avantages sociaux qui favorisent l'attraction et la rétention
- Un soutien au bien-être et à la sécurité financière des employés

Pour votre équipe

- Une protection qui favorise le bien-être général
- Services de consultation intégrés
- Accès numérique aux garanties et aux réclamations
- Options de comptes de dépenses de santé et de mieux-être
- Accès aux soins préventifs et aux services de santé virtuels

Une protection conçue pour les cabinets d'avocats

Chaque cabinet est différent. Certains privilégient une protection plus étendue et un soutien à long terme pour leurs employés. D'autres recherchent un régime plus de base qui concilie protection et maîtrise des coûts.

C'est la raison pour laquelle le programme d'avantages sociaux des employés de la Financière des avocates et avocats propose un choix de **six niveaux de protection**. Conçu pour les cabinets de trois employés ou plus, ce programme permet de trouver facilement une protection qui correspond aux besoins de votre équipe et au budget de votre cabinet.

Les six régimes de protection comprennent :

- Soumission numérique des réclamations
- Administration en ligne du régime
- Programme d'aide aux employés pour soutenir la santé mentale de votre équipe
- Comptes facultatifs de dépenses de santé et de mieux-être
- Possibilité pour les nouveaux employés de souscrire jusqu'à 25 000 \$ d'assurance maladies graves facultative sans preuve d'assurabilité
- Possibilité pour les nouveaux employés de souscrire jusqu'à 20 000 \$ d'assurance vie facultative sans preuve d'assurabilité

Six régimes au choix

Une protection complète pour les cabinets qui souhaitent une couverture plus étendue et un soutien accru aux employés

Supérieur

Notre niveau de protection le plus élevé, combinant une assurance vie et invalidité complètes avec une protection accrue pour la santé et les soins dentaires.

Enrichi Plus

Le choix le plus populaire auprès des cabinets d'avocats

Une protection complète qui combine les garanties santé et soins dentaires avec une assurance vie et une protection en cas d'invalidité de longue durée.

Une protection pertinente alliant valeur et efficacité des coûts

Enrichi

Une couverture complète pour les soins de santé et dentaires, avec une assurance vie intégrée.

Sélect

Une solution pratique qui allie l'assurance vie et la protection en cas d'invalidité de longue durée à des garanties santé et soins dentaires modérées.

Une couverture simplifiée pour les cabinets à la recherche de garanties fondamentales

Essentiel

Une protection santé et dentaire quotidienne, incluant une assurance vie, pour les cabinets qui souhaitent un régime d'avantages sociaux simplifié.

De Base

Une couverture axée sur le revenu, comprenant une assurance vie et une assurance invalidité de longue durée.

Des avantages sociaux fiables pour votre équipe



Protection santé du quotidien

Selon votre régime, la couverture peut inclure :

- Médicaments sur ordonnance
- Soins dentaires
- Soins de la vue
- Orthodontie
- Services de praticiens paramédicaux
- Services de consultation
- Couverture hospitalière
- Soins infirmiers privés

La couverture varie selon le régime choisi.



Soutien en santé mentale et mieux-être

Tous les régimes comprennent un programme d'aide aux employés offrant des services de consultation confidentiels aux employés et aux membres admissibles de leur famille.

Les régimes comprenant une couverture des soins de santé complémentaires offrent également un soutien accru grâce à la couverture des praticiens paramédicaux et à des ressources axées sur le mieux-être.



Protection du revenu

Les régimes comportant une assurance invalidité de longue durée aident à protéger le revenu des employés si une maladie ou une blessure les empêche de travailler.

Pour les avocats, l'assurance invalidité de longue durée comprend une définition « propre profession » jusqu'à l'âge de 65 ans.

Une couverture d'assurance vie est également intégrée à chaque régime, aidant les employés et leur famille à maintenir leur stabilité financière lorsque cela compte le plus.



Options de dépenses flexibles

Les cabinets peuvent compléter leur couverture en ajoutant des comptes de dépenses flexibles qui permettent aux employés de personnaliser leurs avantages sociaux selon leurs besoins et priorités.

- **Compte de dépenses de santé (CDS)**
Un moyen flexible de rembourser les frais médicaux et dentaires admissibles qui ne sont pas entièrement couverts par le régime.
- **Compte mieux-être**
Un compte de dépenses imposable qui peut aider les employés à compenser des dépenses liées au mieux-être, tels que les abonnements à un centre de conditionnement physique, l'équipement sportif ou les frais de garde d'enfants.

Comparaison des régimes

	Supérieur	Enrichi Plus	Enrichi	Sélect	Essentiel	De Base
Couverture	Une protection haut de gamme	Couverture complète, incluant l'assurance invalidité de longue durée	Couverture complète	Régime de départ—tous les avantages sociaux	Meilleure couverture sans assurance invalidité de longue durée	Priorité à l'assurance vie et l'assurance invalidité de longue durée
Assurance vie et assurance décès et mutilation accidentels (DMA)	Deux fois le revenu, jusqu'à concurrence de 210 000 \$*	25 000 \$*	25 000 \$*	25 000 \$*	25 000 \$*	Deux fois le revenu, jusqu'à concurrence de 210 000 \$*
Assurance invalidité de longue durée (ILD) non imposable	4 250 \$ par mois*	4 250 \$ par mois*	Non inclus	4 250 \$ par mois*	Non inclus	4 250 \$ par mois*
Soins de santé complémentaires	Couverture des médicaments à 90 %, sans plafond Soins de la vue : 350 \$ 750 \$ par praticien paramédical	Couverture des médicaments à 80 %, sans plafond Soins de la vue : 300 \$ 750 \$ par praticien paramédical**	Couverture des médicaments à 80 %, sans plafond Soins de la vue : 300 \$ 750 \$ par praticien paramédical**	Couverture des médicaments à 80 %, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ Soins de la vue : 250 \$ 500 \$ par praticien paramédical	Couverture des médicaments à 80 %, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ Soins de la vue non inclus 300/600 \$ par praticien paramédical	Non inclus
Soins dentaires	90 % des soins de base 60 % des soins majeurs et de l'orthodontie Maximum de 1 750 \$ Orthodontie : maximum de 1 750 \$	80 % des soins de base 60 % des soins majeurs et de l'orthodontie Maximum de 1 500 \$ Orthodontie : maximum de 1 500 \$	80 % des soins de base 60 % des soins majeurs et de l'orthodontie Maximum de 1 500 \$ Orthodontie : maximum de 1 500 \$	80 % des soins de base 50 % des soins majeurs Maximum de 1 500 \$	80 % des soins de base Maximum de 1 000 \$	Non inclus
Programme d'aide aux employés (PAE)	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Compte de dépenses de santé (CDS) et compte mieux-être	En option	En option	En option	En option	En option	En option

*Cette valeur maximale s'applique à la couverture offerte sans preuve d'assurabilité. Avec une tarification médicale, les cabinets peuvent offrir aux employés une assurance vie et une assurance décès et mutilation accidentels (DMA) allant jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$, ainsi qu'une couverture d'assurance invalidité de longue durée (ILD) jusqu'à 10 000 \$ par mois.

**Dans le cadre des régimes Enrichi et Enrichi Plus, un maximum annuel combiné de 1 200 \$ s'applique aux services paramédicaux dispensés par les chiropraticiens, kinésithérapeutes, kinois, massothérapeutes et orthothérapeutes.

Nous sommes là pour vous aider.

Communiquez avec votre conseiller(ère) pour obtenir une soumission et déterminer l'option qui correspond le mieux aux besoins de votre équipe et aux priorités de votre cabinet.

Conçu pour une administration quotidienne simple

Le programme d'avantages sociaux de la Financière des avocates et avocats est administré par l'entremise de la plateforme en ligne de Desjardins, ce qui permet aux cabinets et à leurs employés d'accéder à des outils numériques pratiques qui facilitent la gestion quotidienne du régime.

À l'intention des adhérents

Les employés peuvent :

- Soumettre des réclamations en ligne ou au moyen de l'application mobile OMNI
- Accéder à des cartes de médicaments numériques
- Suivre les remboursements
- Consulter les détails des garanties
- Gérer les renseignements relatifs au dépôt direct

Les adhérents du régime ont également accès aux ressources numériques en santé et mieux-être, incluant des services de consultation et des outils d'information santé.

À l'intention des administrateurs du régime

Les cabinets d'avocats peuvent :

- Ajouter et gérer les adhérents en ligne
- Suivre l'état des inscriptions
- Accéder aux renseignements de facturation
- Voir l'historique des transactions
- Gérer les absences et congés
- Accéder à des ressources de formation en ligne

Diriger un cabinet est déjà un travail à temps plein.

La gestion de votre régime ne devrait pas en être un deuxième.



Foire aux questions

Comment la facturation fonctionne-t-elle ?

Toute la facturation et tous les paiements sont entièrement électroniques et automatisés.

Les administrateurs du régime reçoivent un courriel mensuel de Desjardins les informant de la disponibilité des factures sur le portail administrateur. Les primes sont prélevées automatiquement aux alentours du 15 de chaque mois.

Les employés peuvent-ils soumettre leurs réclamations en ligne ?

Oui. Les employés peuvent soumettre leurs demandes de réclamations en ligne par l'entremise du site de Desjardins ou de l'application mobile OMNI. Ils peuvent également suivre leurs remboursements et accéder à leur carte de médicaments numérique.

Les cabinets peuvent-ils offrir différents niveaux de protection à différents groupes d'employés ?

Oui. Les cabinets peuvent proposer des régimes distincts pour un maximum de deux catégories d'employés—avocats et non-avocats—pourvu que chacune de ces catégories compte au moins trois employés.

Quelles garanties facultatives sont offertes ?

Les garanties facultatives peuvent inclure :

- Compte de dépenses de santé (CDS)
- Compte mieux-être personnel
- Assurance vie facultative (employé et conjoint)
- Assurance décès et mutilation accidentels (DMA) facultative (employé)
- Assurance maladies graves facultative (employé, conjoint et enfants)

Les employés devront-ils subir une tarification médicale ?

La garantie de base est offerte à tous les employés sans tarification médicale, pendant leur période d'adhésion de 31 jours.

Au cours de cette même période, les employés peuvent être admissibles à une assurance vie facultative pouvant atteindre 20 000 \$ sans tarification médicale. De plus, les employés et les membres admissibles de leur famille peuvent également être admissibles à une assurance maladies graves facultative pouvant atteindre 25 000 \$ sans tarification médicale.

Les employés souhaitant obtenir une assurance vie ou une assurance invalidité de longue durée (ILD) supérieure aux garanties de base peuvent présenter une demande de couverture additionnelle en tout temps, sous réserve d'une tarification médicale et financière.

Au-delà des avantages sociaux : un soutien pour votre cabinet

Les avantages sociaux ne sont qu'un début. Nous sommes là pour vous soutenir en coulisses grâce à des idées et des solutions qui placent votre entreprise au premier plan.

Planification financière pro bono

Vous ne faites pas qu'exercer le droit.

Vous dirigez une entreprise.

Considérez votre planificateur(trice) financier(ère) comme un(e) conseiller(ère) stratégique pouvant vous aider à gérer vos flux de trésorerie, à investir en vous-même et dans votre équipe et à concilier vos objectifs professionnels et personnels.

Assurance des frais généraux d'entreprise

Pendant combien de temps votre cabinet pourrait-il maintenir ses activités si vous, votre associé(e) ou un membre clé de votre équipe étiez temporairement forcé de vous absenter en raison d'une invalidité ? L'assurance des frais généraux protège vos salaires, votre loyer, vos frais fixes et bien plus—le tout à un prix plus abordable que vous ne le pensez.



Assurance de bureau

Que votre équipe travaille en personne, à distance ou selon un modèle hybride, protégez vos locaux et votre équipement grâce à une assurance personnalisée et adaptée à votre espace de travail, quel qu'il soit et où qu'il soit : à la maison, dans un café, dans le train ou même dans un véritable bureau.

Ce guide donne un bref aperçu du régime d'avantages sociaux commandité par la Financière des avocates et avocats et présente d'autres produits et services commandités par la Financière des avocates et avocats. Il ne fait partie d'aucun contrat. Les régimes d'avantages sociaux sont souscrits par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Mettez la force d'un organisme sans but lucratif au service de votre cabinet.

Faites confiance à notre équipe pour soutenir la vôtre.

Planification, placements et assurance pour la
communauté juridique canadienne.



FINANCIÈRE
DES AVOCATES ET AVOCATS

financieredesavocats.ca